

Lors du vote du compte financier unique				
Nombre de membres en exercice		25		
Nombre de membres présents		25		
Nombre de suffrages exprimés		25		
Votes	Contre	4	Pour	21

Lors du vote de l'affectation des résultats				
Nombre de membres en exercice		25		
Nombre de membres présents		25		
Nombre de suffrages exprimés		25		
Votes	Contre	4	Pour	21

COMMUNE DE AIRE SUR LA LYS
DELIBERATION
2025

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation du 18/03/2025

Séance du 31/03/2025 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Mr BOULET, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par Mr Jean-Claude DISSAUX après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte financier unique dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		4 099 077,14 €
Part affectée à investiss		
Opérations de l'exercice	10 463 307,87 €	12 021 455,21 €
Totaux	10 463 307,87 €	16 120 532,35 €
Résultat de clôture		5 657 224,48 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement

Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	1 506 640,61 €	0,00 €
	5 995 064,65 €	7 428 335,93 €
	7 501 705,26 €	7 428 335,93 €
	73 369,33 €	
	73 369,33 €	

ENSEMBLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	1 506 640,61 €	4 099 077,14 €
	16 458 372,52 €	19 449 791,14 €
	17 965 013,13 €	23 548 868,28 €
		5 583 855,15 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte financier unique dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

700 508,34 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
4 956 716,14 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM les membres en exercice

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du financier unique),

Le Président (lors de l'affectation des résultats),

